



APiCy
Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex

Rencontre & échanges entre l'APiCy et la Commune de Challex, en présence du responsable de l'Agence routière départementale

Jeudi 18 janvier 2024, 16:00 – 18:30, en mairie de Challex

Compte rendu dressé par l'association – amendé et validé par la Commune

Participants

Élus de la Commune de Challex (par ordre alphabétique) :

- Patricia **ALTHERR**, conseillère municipale, membre des commissions Voirie, Sécurité, Urbanisme, Vie associative et Communication
- Jocelyne **BLAZER BELTRAN**, 2^{ème} Adjointe au maire de Challex, membre des Commissions Voirie, Sécurité, Urbanisme et Vie associative
- Raquel **CATARAVILLE ORTIGUEIRA**, conseillère municipale, membre de la commission Environnement/Écologie
- Cédric **HERNALSTEENS**, conseiller municipal, membre de la commission Voirie, Urbanisme
- Michel **PETER**, 1^{er} Adjoint au maire, membre des commissions Finances, Environnement/Écologie et Communication
- Françoise **SUDAN**, conseillère municipale, membre des commissions Finances, Sécurité, Education, Vie associative et Communication
- Jean-Pierre **SZWED**, 3^{ème} Adjoint au maire, membre des commissions Voirie, Urbanisme, Environnement/Écologie et Vie associative

Départementale de l'Ain :

- Sébastien **ZORTÉA**, directeur de l'Agence routière et technique Bellegarde–Pays de Gex, implantée à Péron

Représentants de l'Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex (APiCy) :

- Victor **KOHLER**, secrétaire, Thoiry
- Peter **LOOSLI**, cofondateur, membre du bureau, Ferney-Voltaire

Cette séance a lieu dans la continuité des échanges de 2023, dont le compte rendu est à retrouver ici : <https://www.apicy.fr/nos-activites/communes-du-canton-de-thoiry/challex>

1. Réfection de la Route de la Plaine (RD89 vers Genève)

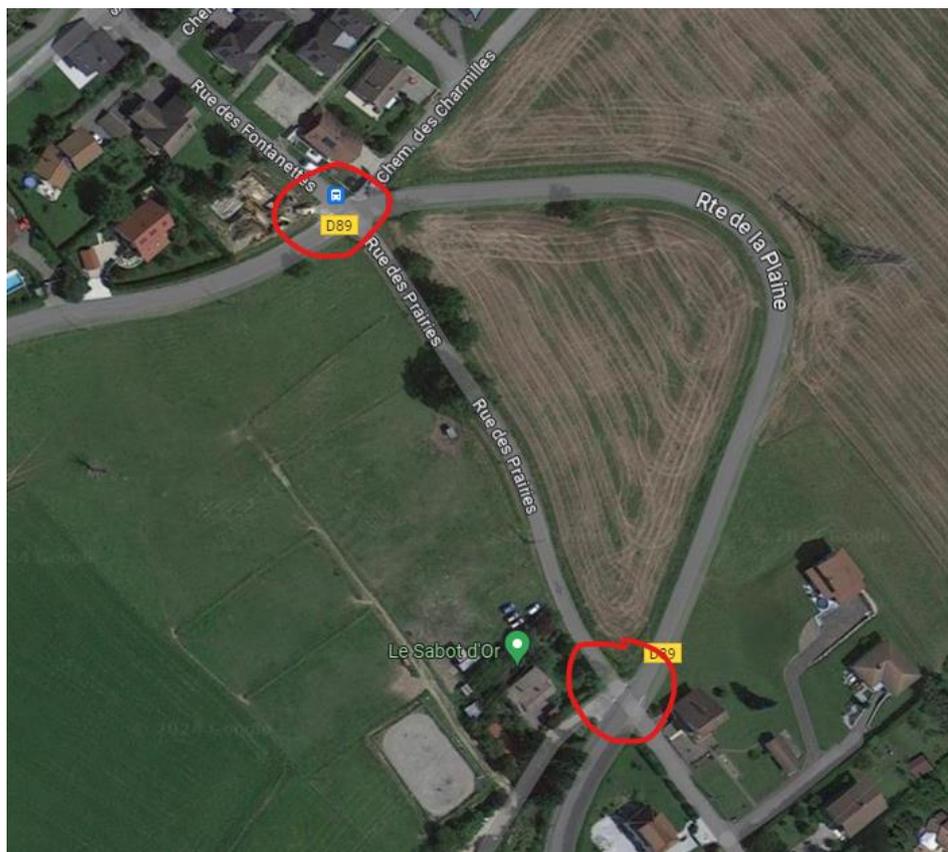
L'essentiel de la discussion s'est concentré sur de la réfection à venir, sous compétence départementale, de l'enrobé de la Route de la Plaine, entre le croisement avec la rue du

Château et la Route de Challex, qui mène vers la frontière franco-suisse, au bord du Rhône, resp. la gare Léman Express de La Plaine (Canton de Genève). Aucun élargissement de chaussée n'est prévu. Dans le cas le plus optimiste, cette réfection pourrait se concrétiser dès cette année, avec un enrobé coulé à froid, permettant une meilleure adhérence sur la pluie ou le verglas ; et un coût financier moindre.

L'étude d'un chaucidou sera réalisée, sachant que ce type d'aménagement nécessite une largeur de 5m80 de voirie, et moins de 5'000 véhicules par jour, entre autres. Quant au nombre de véhicules, la Route de la Plaine est compatible : 1'600 véhicules par jour. Cependant, sous l'angle de la largeur, cela pourrait s'avérer juste sur le bas de la route, entre la voie ferrée et le Rhône. De plus, le chaucidou – en sens montant uniquement – n'est pas encore certifié ; il se trouve actuellement en phase de test, sur quelques projets. Il ne pourrait ainsi pas être utilisé convenablement sur cette chaussée, bien que cette solution soit considérée comme souhaitable, aux yeux de la plupart des participants.

En parallèle à cette opération, les interlocuteurs se penchent sur les réaménagements à venir de différents croisements, jugés dangereux pour les modes doux :

1. le croisement de la Route de la Plaine (RD89) avec la rue des Fontanettes, au cœur de la commune;
2. l'intersection de la Route de la Plaine (RD89) avec le chemin des Charmilles et la rue des Prairies, voir image insérée ci-dessous.



Pour l'heure, un grand nombre de véhicules motorisés utilisent la rue des Prairies juste pour gagner quelques secondes par rapport à l'itinéraire départemental, alors même que cette rue devrait être dédiée uniquement aux modes actifs/doux. De plus, nombre de

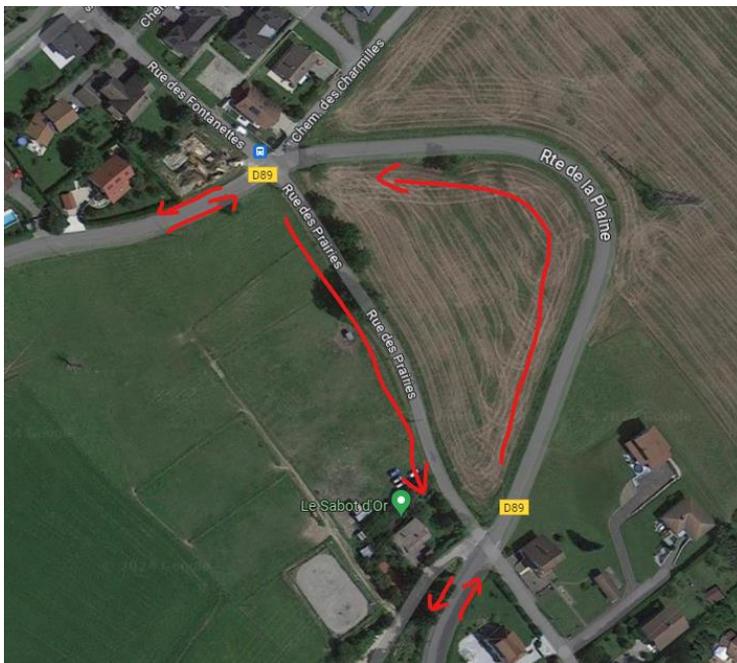
véhicules arrivent à ce passage névralgique depuis la rue des Fontanettes, sachant que la visibilité est vraiment réduite.

La municipalité a donc émis l'idée de convertir la rue des Prairies, entre les deux points noirs en question, en voie réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers, fermée au trafic motorisé.

L'APiCy est d'avis que la sécurité des cycles venant de La Plaine par la route départementale – et devant s'engager sur cet axe, en traversant le flux des véhicules arrivant à vive allure – est loin d'être garantie. Le tronçon est pourtant limité à 50 km/h. Au regard de la constellation actuelle, un comptage (permettant de mesurer les vitesses) va être mis en place par le Département de l'Ain, dans les semaines à venir, pour se faire une idée objective (chiffrée) de la dangerosité du secteur. Sur les tronçons situés hors agglomération, lorsque la route départementale ne longe pas d'habitations, un des seuls aménagements autorisés pour modérer la vitesse serait un radar pédagogique. L'option n'est pour le moment pas envisagée.

Nombreux sont les cyclistes préférant l'itinéraire par la RD89, plus long de quelques dizaines de mètres mais – surtout et avant tout – en pente plus douce, plutôt que le tracé par la rue des Prairies, nettement plus pentue. De ce fait, selon l'APiCy, après la possible fermeture de la rue des Prairies à la circulation automobile, les cyclistes continueront à emprunter la Départementale, en tout cas dans le sens de la montée.

On about ainsi à la proposition suivante: privilégier un concept de type giratoire, avec



la rue des Prairies en sens descendant uniquement, et une voie piétons/cycles sur la distance qui reste, de préférence avec une séparation physique par rapport aux flux de voitures (p. ex. sous forme de bordure surélevée). Dans l'idéal, cette voie ferait 1m50 à 2m.

Dans le sens de la montée, la route départementale, assez large à cet endroit, permettrait de faire rouler, sur la voie de gauche, les voitures/bus/camions, et dédierait donc la voie de droite au trafic des modes actifs/doux. De la sorte, les cyclistes n'auront pas besoin de

traverser des flux automobiles, en venant de La Plaine. Par voie de conséquence, ils seront plus en sécurité. Ils pourraient même venir depuis la Rue des Prairies, du quartier des Baraques, plutôt que depuis l'itinéraire départemental, afin de rejoindre la voie de droite dédiée à la mobilité douce (en sens montant).

Les élus de la commune vont étudier ces options, identifier les plus et les moins (désavantages), et prendre une décision, après avoir peut-être reconsulté l'APICy. La proposition présente certes des avantages, mais elle nécessite la conclusion de conventions avec le Département, ainsi qu'un réaménagement aux frais de la Commune de Challex.

La conception des intersections demeure à clarifier (plateau surélevé, chicanes, etc.). L'aménagement pourra être en partie financé par le Département de l'Ain, dans le cadre d'un programme de subventions destiné aux communes de moins de 10 000 habitants (cf. site Web de l'Ain, avec les pourcentages idoines, susceptibles de s'élever à 30% d'aide sur des projets de moins de 400'000 euros). Dès lors que le projet prendra en fin de compte la forme particulière d'une voie verte – pour modes actifs/doux et cavaliers –, le recours au Plan vélo départemental semble tout à fait envisageable, en vue de l'obtention d'un subventionnement.

Pour clôturer ce sujet, on se réfère aux derniers comptages de l'APICy: ils ont en l'occurrence recensé une bonne vingtaine de cyclistes, à l'heure de pointe du matin, contre environ 800 véhicules motorisés, représentant une part modale de 2 à 3%, en conformité avec les pourcentages observés actuellement en Pays de Gex. Pour rappel, jusqu'à la fin 2024, l'objectif national est fixé à 9% en la matière.

2. Itinéraires intercommunaux

Concernant la route entre Challex et Grény (St-Jean-de-Gonville), il n'existe pas de projet à court terme. Cependant, avec l'installation du nouvel accélérateur de particules du CERN, un nouveau bâtiment pourrait voir le jour sur le territoire communal, dans une dizaine d'années. Le CERN est prêt à financer une voie verte entre ce nouveau bâtiment, situé entre le chemin de la Buissonnaz et la route départementale en direction de Grény. A plus court terme, jusqu'à la mi-2024, il est possible de compter sur le Schéma directeur cyclable (SDC), élaboré sous la conduite de Pays de Gex Agglo. Les études à venir cette année, pour l'aménagement intercommunal, doivent permettre aux habitants, le long la ligne du pied du Jura, de rejoindre à terme la gare Léman Express de La Plaine.

A ce propos, l'intermodalité de rabattement qui vise à remplir les bus express (BHNS), trams et trains, actuels et à venir, dans le Bassin de vie genevois (au sens large), vient de faire l'objet d'un retentissant audit de performance, émanant des Cours des comptes française, vaudoise et genevoise, en vertu d'une autosaisine de ces trois institutions de contrôle des dépenses publiques sur le territoire franco-valdo-genevois :

- <https://cdc-ge.ch/publications/n-185-audit-de-performance-portant-sur-les-mesures-daccompagnement-du-leman-express-lex/>
- <https://www.tdg.ch/grand-geneve-le-pays-de-gex-a-mal-a-sa-mobilite-transfrontaliere-537144695498>

A cet égard, la Commune de Challex a sans nul doute intérêt à se mettre sur les rangs, dans les meilleurs délais. Le dépôt du Projet d'agglomération du Grand Genève de 5^e génération (PA5) est prévu à la mi-2025. La présentation d'un avant-projet étant désormais l'exigence de base pour être pris en compte.

3. Cartopartie

L'APiCy a remis en exergue les remarques des usagers, rassemblées et remontées à travers la cartopartie de l'association, mise en œuvre le 31 octobre 2021. Elles concernent pour l'essentiel les points noirs et points d'amélioration, à plusieurs endroits précis sur le territoire municipal challaisien.

Les élus souhaitent que ces observations, de la part d'experts d'usage de la voirie communale leur soient renvoyées, en vue de leur prise en considération prochaine. Début mai 2024, l'APiCy organisera une nouvelle cartopartie gessienne, sûrement avec quelques tronçons/itinéraires spécifiques à Challex.